

toutes les formules légèrement modifiées des médicaments opiacés inscrits au Codex de 1866; la comparaison de ces deux listes montre le rapport qui existe entre l'activité présumée des anciennes et des nouvelles prescriptions données aux mêmes doses.

	Laudanum de Sydenham.	0,80
	Laudanum Rousseau.	0,40
	Gouttes noires.	0,20
	Teinture d'opium.	0,60
	Élixir parégorique.	10,00
	Sirop d'opium et de Karabé.	25,00
0,10 d'opium.	Sirop diacode.	100,00
0,05 ext. théb.	Sirop de lactucarium opiacé.	200,00
0,01 morphine.	Sirop pectoral du Codex.	500,00
	Masse de cynoglosse.	0,50
	Poudre de Dower.	
	Diascordium.	8,00
	Thériaque.	
	Pâte pectorale du Codex.	200,00
	— Lichen.	
	— Réglisse brune.	
	Morphine.	0,0125
	Extr. théb.	0,0625
	Poudre d'opium.	0,125
	Teinture d'opium.	0,75
1 gr. laud Syd.	Élixir parégorique.	12,50
0,50 laud. Rouss.	Sirop d'opium.	51,25
0,25 gouttes noires.	Sirop diacode.	125,00
	Masse de Cynoglosse et poudre de Dower.	0,625
	Diascordium et thériaque.	10,00
	Pâtes pectorales.	250,00
	Morphine.	0,0166
	Extrait d'opium.	0,0833
	Poudre d'opium.	0,1666
	Élixir parégorique.	16,66
	Sirop d'opium.	41,66
	Sirop diacode.	166,66
1 gr. T ^{re} Théb.	Masse de Cynoglosse et poudre de Dower.	0,853
	Laud. Syd.	1,55
	Laud. Rousseau.	0,66
	Gouttes noires.	0,55
	Diascordium et thériaque.	13,55
	Pâtes pectorales.	550,00
	Morphine.	0,012
	Extr. d'opium.	0,06
	Poudre d'opium.	0,12
	Élixir parégorique.	12,00
30 gr. sp. Théb.	Masse de cynoglosse et poudre de Dower.	0,60
120 gr. sp. diacode.	Laud. de Syd.	0,96
	Laud. de Rousseau.	0,48
	Gouttes noires.	0,24
	Diascordium et thériaque.	9,60
	Pâtes pectorales.	250,00

PAVOT.

La capsule de Pavot (*Papaver somniferum*) paraît contenir les mêmes principes que l'opium, mais en plus petites quantités; du reste, les rapports entre l'activité des préparations à base d'opium et de pavots sont assez mal établis, parce que la composition des pavots varie avec l'époque de la végétation à laquelle les capsules ont été récoltées, et suivant le climat dans lequel la plante a crû; les pavots du Midi sont réputés plus actifs que ceux du Nord. Mais le fait est loin d'être démontré scientifiquement.

L'opium retiré par incision des capsules de nos pavots indigènes contient les mêmes principes que l'opium exotique, et dans des proportions variables. Cependant la présence de la narcotine est niée par quelques auteurs; Petit et plus tard Orfila ont constaté une composition analogue dans le *Papaver orientale*. Les espèces plus petites du genre papaver ont été peu examinées; on sait néanmoins que l'extrait des capsules du *Papaver dubium* est calmant, et Loiseleur-Deslonchamps a reconnu la même propriété aux capsules du *Papaver Rhæas*.

Les autres parties du pavot, les feuilles, les tiges, contiennent les mêmes principes narcotiques que les fruits, seulement ils y sont en proportion moins grande. M. Meurein, de Lille, a publié une série d'observations intéressantes sur la valeur comparative des capsules de pavot du commerce: voici les principaux résultats auxquels ce chimiste est parvenu.

Les capsules de pavot d'un fort volume fournissent plus d'extraits hydroalcoolique et aqueux que les capsules moyennes ou petites. Cet extrait équivaut, pour la morphine qu'il contient, à 1/8 environ de l'extrait d'opium du Codex. L'extrait des capsules moyennes est moins riche en alcaloïde narcotique, et celui des petites capsules est plus pauvre encore.

L'époque à laquelle les capsules sont le plus riches en morphine précède un peu la maturité des graines.

Les expériences de M. Meurein sont seulement approximatives, car le dosage précis de la morphine n'a pas été exécuté, la valeur des capsules étant jugée seulement d'après l'abondance du précipité obtenu au moyen de l'iodure de potassium iodé. Il serait vraiment intéressant que ces essais fussent repris et confirmés par une méthode plus exacte. Deschamps a ébauché sur ce sujet un travail remarquable que la maladie et la mort sont venues interrompre.

RÉCOLTE.

Pour jouir de toutes leurs propriétés, les capsules du pavot doivent être récoltées avant la maturité des graines, lorsqu'elles sont encore très-succulentes; au moment où la teinte du péricarpe va passer du vert glauque au vert blanchâtre.

Les capsules du commerce sont généralement récoltées trop tard, lorsque les graines ont mûri aux dépens des sucs propres contenus dans le péricarpe; telle est probablement la cause des accidents graves qui se sont produits lors de la substitution des fruits verts et succulents du pavot aux capsules sèches du commerce.

En s'appuyant sur les observations de M. Meurein, il convient de donner la préférence aux capsules de forte taille.

HYDROLÉ DE PAVOT.

On fait quelquefois entrer l'infusion de pavot dans des potions, à titre de médicament sédatif. Plus souvent on s'en sert à l'extérieur en lotions ou en fomentations calmantes. La dose est de 50 grammes de capsules sèches, que l'on traite par infusion dans un litre d'eau bouillante. Quand on ordonne le pavot en lavement, il faut en diminuer la dose; 15 à 20 grammes sont les doses les plus ordinaires.

EXTRAIT DE PAVOT.

On sépare les semences du pavot, on coupe le péricarpe en menus fragments, et l'on prépare l'extrait par macérations successives dans l'alcool à 60°.

100 parties de capsules de pavot, privées des semences et épuisées par l'alcool à 60°, ont fourni à Soubeiran 17 parties d'extrait pilulaire; 1 partie d'extrait représente donc sensiblement 6 parties de capsules.

La petite quantité de morphine qui se trouve dans ces extraits, comparée à celle que les capsules donnent par incision, constitue un fait curieux et difficile à expliquer. Cette différence paraît tenir à ce que les capsules de pavot ont été cueillies dans un état de végétation trop avancé, et, d'autre part, à ce que les véhicules de dissolution entraînent des liquides inertes, lesquels ne se mêlent pas au latex quand on se contente d'inciser les capsules.

Les capsules de pavot traitées par infusion fournissent le quart de

leur poids d'extrait. Il n'est donc pas étonnant que cet extrait soit moins actif que l'extrait alcoolique; en conséquence, il était rationnel de renoncer à la préparation de l'extrait aqueux.

Suivant M. Meurein, en comparant, non des poids égaux d'extrait, mais tout l'extrait recueilli d'une même quantité de têtes de pavot au moyen de l'un et de l'autre véhicule, on trouve la même quantité de morphine.

D'après ce chimiste, l'extrait hydroalcoolique de pavot obtenu dans les meilleures conditions, c'est-à-dire à l'aide de grosses capsules, récoltées au moment convenable, contient huit fois moins de morphine que d'extrait d'opium, environ : 1 milligramme pour 5 centigrammes d'extrait.

SIROP DE PAVOT BLANC DU CODEX DE 1857.

Pr. : Extrait alcoolique de pavot.	1
Eau distillée.	8
Sirop simple.	100

On fait dissoudre l'extrait dans l'eau, on filtre la dissolution, on la mêle au sirop bouillant; on entretient l'ébullition pour achever de concentrer le sirop, et on le filtre.

10 grammes de sirop contiennent 10 centigrammes d'extrait de pavot.

Ce sirop était anciennement préparé à l'aide de la digestion dans l'eau des capsules de pavot; on ajoutait le sucre à la solution aqueuse, et l'on évaporait avec ébullition jusqu'en consistance sirupeuse. Ce mode de préparation, longtemps suivi, a donné lieu à quelques observations qu'il est bon de rapporter.

L'emploi de l'eau distillée est nécessaire, car si l'on fait usage d'eaux calcaires, on constate, pendant la concentration des liqueurs, que le carbonate de chaux précipite de la morphine, suivant l'observation judicieuse de Guéranger.

Soubeiran a remarqué que lorsque le pavot est traité par de l'eau chaude, non bouillante, on obtient une solution peu visqueuse et qui filtre assez bien, surtout lorsqu'elle a été évaporée à moitié et que la chaleur a coagulé l'albumine végétale.

Ce sirop n'est pas clarifié au moyen des blancs d'œuf, parce que l'on prétend que l'albumine fait disparaître les propriétés sédatives du pavot : le fait nous paraît au moins douteux. Guéranger pensait que cet effet est dû à la précipitation de la morphine par la soude du

blanc d'œuf; mais Soubeiran s'est assuré que l'infusion de pavot reste encore fort acide, même après que l'on y a versé beaucoup plus d'albumine qu'il n'est nécessaire pour sa clarification.

Quelques pharmaciens ont proposé, pour obvier au même inconvénient, de remplacer le sucre par du sirop clarifié, mais ils ont oublié que la soude libre de l'albumine reste dans le sirop. Si l'emploi du sirop de sucre est avantageux, c'est qu'il donne un sirop plus clair que celui obtenu par simple solution du sucre.

Le reproche bien fondé que l'on est en droit de faire au sirop préparé par infusion, consiste dans son aptitude à subir la fermentation; Soubeiran a essayé, pour diminuer ce défaut, de concentrer beaucoup l'infusion de pavot; mais le résultat a été le même. Il faut nécessairement, pour éviter toute altération, faire évaporer le liquide en consistance d'extrait, dissoudre celui-ci dans un peu d'eau froide et l'ajouter au sirop de sucre.

Les expériences cliniques exécutées par M. Andral ne laissent pas de doute sur l'activité plus grande du sirop de pavot blanc obtenu au moyen de l'extrait alcoolique.

Afin de mettre un terme à l'incertitude que laisse dans l'esprit du praticien un médicament dont la base active est soumise à des variations aussi nombreuses que l'extrait tiré des capsules du pavot blanc, il conviendrait peut-être de préparer un sirop d'opium dilué auquel on réserverait le nom de Sirop diacode. En prenant pour point de départ les expériences précitées de M. Meurin, la dose d'extrait d'opium que l'on ferait entrer dans cette préparation devrait être 8 à 10 fois moindre que celle admise pour le sirop d'opium.

Cette proposition par laquelle se terminait l'histoire pharmaceutique du pavot dans notre dernière édition, a reçu la sanction de la commission du Codex. La formule du sirop de pavot blanc a été supprimée et remplacée par la suivante qui, sous la désignation vague de Sirop diacode, met à la disposition du médecin un médicament sur l'effet duquel il peut toujours compter.

SIROP DIACODE.

Extrait d'opium	0,50
Eau distillée	4,50
Sirop de sucre	995,00

On dissout l'extrait d'opium dans l'eau distillée, et l'on filtre la dissolution que l'on mélange avec le sirop.

Ce sirop a une composition telle que 20 grammes contiennent

1 centigramme d'extrait d'opium; il possède donc une activité quatre fois moindre que celle du sirop d'opium. Il est destiné à remplacer dans les formules le *sirop de pavot blanc* de l'ancien Codex. Il reste bien entendu que le médecin peut toujours, par une prescription spéciale, ordonner l'emploi du médicament préparé au moyen des capsules de pavot. C'est pour cette raison que nous avons cru devoir exposer ici la formule à laquelle Soubeiran donnait la préférence.

FIN DU TOME PREMIER.